



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 14 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Grodno, le 21 Mai. — La cour de Vienne a fait déclarer à la confédération générale que par les mêmes motifs qui ont déterminé les cours de Pétersbourg et de Berlin, de se mettre en possession de diverses provinces de la république, elle se voit obligée de réclamer la cession formelle des Vaivodies de Cracovie, Sendomir et Lublin. La prise de possession de ces Vavodies, n'aura lieu *que lorsque certaines autres affaires seront arrangées.* Cette cour a fait faire à Pétersbourg et à Grodno des représentations en faveur du prince Adam Czartorisky ; on espère qu'elles produiront de l'effet, et que ce prince et tous les autres Polonois qui après la dissolution de la dernière diète, ont quitté leur patrie, ne perdront pas leurs biens par la confiscation.

FRANCE.

De Ceret, ce 7 Mai. — Le bombardement de Bellegarde est devenu un peu plus chaud qu'il ne l'étoit d'abord. Un traître a indiqué aux assiégeans le poste avantageux où ils devoient transporter leurs batteries. Plus de 2000 bombes tombent par jour dans l'intérieur de la place, et de très-gros boulets battent les remparts ;

cependant le mal n'est pas encore bien grand. Au-dehors, quelques pans de murailles se sont écroulés, au-dedans plusieurs édifices ont été endomagés ; le feu même avoit pris à l'arsenal ; mais il a été bientôt éteint. Le 7^e régiment et le bataillon de Nantes défendent leur poste avec une activité et un courage admirable ; le feu de l'ennemi ne leur a pas été encore fatal : 7 hommes seulement ont été blessés, et 2 tués. Le commandant, Lubois-Brulé, ainsi que toute sa garnison, demeurent toujours inébranlables dans la généreuse résolution de ne jamais capituler.

L'armée d'Argelès a encore moins de succès ; les citoyens de Collioure, réunis à ceux de Bag-nouls, et une partie de la garnison, ont fait des sorties si fréquentes et si vigoureuses, ils ont si fort harcelé l'ennemi, qu'il a levé son camp de la Grange de Leclerc, et s'est replié sur le derrière d'Argelès dans les oliviers de Camps. On dit au reste qu'il se prépare à marcher sérieusement contre Collioure. On parle d'un chemin sur les montagnes de l'Alpère, pour former une attaque par terre. On parle aussi d'une flotte pour nous attaquer en même temps du côté de la mer : des voyageurs assurent, en effet, que 20 vaisseaux de ligne ou frégates sont sortis de Carthagène : une partie de cette flotte doit, à

une hauteur déterminée, se détacher avec deux régimens espagnols pour se rendre en Amérique; le reste doit faire voile vers les côtes de la France méridionale.

Voici la situation de Bellegarde, qu'on doit regarder comme une clef de la république. Elle est située au-dessus du col de Pertuis, sur la frontière de Catalogne, entre Céret et la Jonquièrre. Les Espagnols la prirent en 1674. Le maréchal de Schomberg la reprit l'année suivante. Après la paix de Nimègue en 1679. Louis XIV la fit fortifier. Elle est aujourd'hui de la plus grande force.

De Toulouse — Le département de la Haute-Garonne a renchéri sur celui de l'Hérault, qui a levé 3000 hommes, et imposé 5 millions. Il a arrêté qu'il sera levé dans le département de Haute-Garonne, 6664 hommes, qui seront destinés, soit à déferer aux réquisitions des généraux, soit à garder les points importants du département, soit à marcher au secours du midi de la république. En outre pour subvenir aux subsistances, à la solde de la force armée qui va être levée, il sera ouvert un emprunt de 6, 666,664^{fr}, que les gens riches et aisés sont invités à remplir dans le délai de huitaine.

On a écrit avec instance au général Lacuée, d'envoyer toutes les munitions et troupes qui se trouvoient à Toulouse: il a fallu obéir sur-le-champ. On a tout envoyé, canons, fusils, sabres, habillemens, équipemens, tentes, poudre, bombes, boulets, balles, etc.

D'Angers, le 10 juin. — Les plus grands malheurs nous menacent. Les brigands ont de grands succès. Saumur est pris. La déroute de nos troupes a été complète; elles se sont repliées sur Angers et Tours. Le général Menou vient d'arriver couvert de blessures. Quand il sera pansé, il rendra compte des détails de cette affaire. Envoyez-nous en poste des canons et des fusils, et des officiers-généraux. Cette déroute a été occasionnée par la lâcheté de quelques bataillons. Le dessein des rebelles est de se porter sur le département de la Sarthe, et de là dans la ci-devant Bretagne et Normandie.

De Perpignan, le 6 juin. — « C'est avec la plus grande douleur que nous vous annonçons un nouvel échec. Le fort des Bains

vient d'être pris avec sa garnison par les Espagnols, faute de vivres. Il nous faut promptement des troupes de ligne et de la cavalerie. L'ennemi est si nombreux que nous ne pouvons être que sur la défensive. Nous requérons du secours par-tout. »

De Bayonne, le 7 juin. — « L'ennemi vient de forcer nos postes des montagnes. Nous avons perdu beaucoup de monde. Le général la Genetière est fait prisonnier. Saint-Jean-Pied-de-Port va être assiégé. L'ennemi menace aussi Saint-Jean-de-Luz; et s'il s'empare de l'un de ces deux postes, Bayonne sera assiégé. Des hommes et du canon; le modérantisme règne ici. »

De Bordeaux, le 8 juin. — Nos concitoyens exaspérés par la nouvelle de l'arrestation de leurs députés, se sont portés sur le champ en foule autour de la maison qu'occupaient Jehon et d'Artigoite commissaires de la convention qui se dispoient à quitter Bordeaux; ils s'opposent à leur départ. La municipalité instruite des rassemblemens, parvint à dissiper le peuple qui les laissa partir; mais on apprit bientôt que ces députés avoient été arrêtés en route. Alors les 25 sections s'assemblèrent pour savoir si on les laisseroit aller, ou si on les feroit retrograder, 20 sections opinèrent pour qu'on les laissât aller; les cinq autres se sont soumises au vœu de la majorité.

De Saumur, le 10 juin. — Nos troupes avoient décidé d'attaquer les rebelles sur plusieurs colonnes pour les empêcher de s'emparer de Saumur; le général Menou s'est porté le premier au point convenu, où il devoit être renforcé par une colonne commandée par Leygonier, et une autre aux ordres de Santerre: les révoltés ont prévenu l'attaque, et ont empêché la réunion des soldats républicains; une partie s'est portée avec force sur la colonne du brigadier Santerre, l'a mise en déroute, pris tous ses canons, fait un grand nombre de prisonniers, tué beaucoup d'hommes. Enfin le désordre a été tel que Santerre a pris la fuite, et on ne sait où il s'est caché; une autre partie des insurgés a attaqué avec la même vigueur, la colonne de Menou; le combat a été sanglant; Menou a eu deux chevaux de tués sous lui, il a reçu plusieurs coups de sabre, qui l'ont forcé d'aban-

donner son commandement ; il a même été de suite porté à Tours : Grammont son adjudant général a été fait prisonnier, ainsi que plusieurs soldats. Quant à la colonne de Leygonier, elle n'a point paru au champ de bataille, et l'on croit qu'elle s'est échappée à la fureur de l'ennemi. — Enfin les rebelles sont entrés dans Saumur. Notre perte est évaluée à plus de cinq à six mille hommes ; on ne sait pas au juste le nombre de nos blessés ni de nos prisonniers ; presque toute notre artillerie est tombée au pouvoir de l'ennemi. On dit que Menou est mort en ce moment.

Paris. — Hier soir, sur les neuf heures et demie, a été décapité sur la place du pont Tournant, Louis Beguiné, âgé de 37 ans, tapissier, né à Paris, où il demeurait rue de la Sonnerie. Ce particulier avoit été condamné le soir même, par le tribunal révolutionnaire, à la peine de mort, pour avoir tenu des propos inciviques dans un cabaret, et invité trois volontaires, enrôlés comme lui dans l'armée de la Vendée, à passer dans l'armée des royalistes lorsqu'ils seroient arrivés en présence.

§ Jeudi dernier, l'adjudant-général de la Croix-Rouge donna ordre à sa division de ne pas prendre les armes, lorsque la procession passeroit devant le corps de garde. Il fit plus : un prêtre l'ayant invité poliment à ôter son chapeau, il lui répondit brusquement : *va te faire f... matin, fais ton devoir.* L'assemblée générale de la section a puni cet officier en lui ôtant sa place.

§ Le conseil du Temple instruit le conseil-général que le fils de Marie-Antoinette a une hernie ; il dit que le médecin qui l'a visité, a indiqué pour le faire soigner, le cito, en Piplé, bandagiste. Le conseil arrête qu'il sera soigné par le chirurgien-bandagiste des prisons, et qu'il sera écrit à ce chirurgien à cet effet.

§ *Portrait de CUSTINES, tiré du Journal de Morat.*

« Cet homme est un imbécile dans l'art militaire, il a été jusqu'ici plus heureux qu'adroit.
 » Ce coquin veut être un héros, il n'est pas même un embryon ; c'est un imprudent, un astucieux coquin, qui fait tuer les hommes pour ses menus plaisirs et ceux de nos en-

» nemis. Son effronterie, son ton altier, sa suffisance, sa brutalité, sa férocité, sa fanterie, sa dépravation sous tous les rapports, sa jactance et une phrasimanie séduisante lui tiennent lieu auprès des bonnes gens, de courage, de vertu et de talens. Il veut être aussi célèbre par des crimes, comme par son immoralité effroyable. La république seroit peut-être déjà débarrassée de cet homme pernicieux et dangereux, et vengée de son audace et de son ambition, si Montaur, Subrany et Ruamps fussent restés ensemble auprès de lui : ceux-là n'auroient pas lâchement courbé la tête devant la majesté de ses insolentes moustaches, à l'ombre desquelles il parle et agit en visir. »

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du Citoyen Malmarmé.)

C H A P I T R E V .

Des assemblées primaires.

ART. I^{er}. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton.

II. Les assemblées primaires sont composées de 600 citoyens au plus, habiles à voter, et de 200 au moins.

III. Ces assemblées sont constituées par la nomination d'un président, de secrétaires et de scrutateurs.

IV. Leur police leur appartient.

V. Nul n'y peut paraître en armes.

VI. Les élections sont faites à haute voix ou au scrutin, au choix de chaque votant. Les assemblées primaires ne peuvent, en aucun cas, déterminer un mode uniforme de vote.

VII. Les scrutateurs constateront les citoyens qui, ne sachant pas écrire, voudroient voter à haute voix ou par le scrutin.

VIII. Les suffrages sur les loix sont donnés par oui et par non.

IX. Le vœu des citoyens réunis en assemblées primaires sera proclamé ainsi :

Les citoyens en assemblées primaires de . . . nombre de ont voté pour ou contre à la majorité de

Suite de la séance du mercredi 12 Juin.

Les commissaires de la convention à Tours,

écrivent en date du 6 que les rebelles se sont emparés de Saumur; notre armée est en déroute, et se replie sur Angers et Tours.

Les commissaires de la convention écrivent du 5 de Perpignan que le port d'Eden qui n'étoit défendu que par une garnison de 120 hommes, a été obligé de se rendre.

Une lettre de Bayonne du 7 annonce que Saint-Jean-Pied-de-Port a été attaqué, que nos troupes inférieures en nombre, les ont repoussés. Toutes les lettres demandent des renforts, des secours et des munitions.

Séance du Jeudi 13 Juin.

Les administrateurs du Bas-Rhin annoncent qu'ils ont fait arrêter neuf personnes suspectes.

On décrète l'établissement d'une commission pour examiner les ouvrages sur l'éducation publique. Il sera remis à sa disposition des sommes suffisantes pour encourager la composition des livres élémentaires sur cette partie trop négligée.

Le département de Seine et Oise a arrêté un emprunt forcé de 3 millions 500 mille ff pour secourir les femmes et les enfans des braves volontaires envoyés aux frontières.

Un député de la société populaire de Vernon fait part des mouvemens d'agitation auxquels le département de l'Eure est en proie depuis que Buzot est à Evreux. Les administrateurs ont pris un arrêté par lequel ils déclarent que la convention n'est pas libre, lève une force armée destinée à marcher contre les factieux qui attaquent la liberté de la convention. La force du département sera de 4 mille hommes; les départemens voisins, Seine inférieure, Calvados et l'Oise sont invités à se réunir à lui et à faire passer les mêmes réquisitions aux départemens voisins. Des citoyens des Andelis du même département sont venus aussi faire les mêmes réclamations.

On a demandé sur-le-champ un décret d'ac-

cusation contre ces administrateurs; en vain a-t'on tenté de les justifier; fondé sur l'erreur où ils sont de la manière dont les choses se sont passées à Paris, lorsqu'on a annoncé une lettre du général Wimpfen, qui apprend que dans le Calvados, à Bayeux, on a gardé pour otages Roine et Prieur, tous deux commissaires de la Convention, et on les a fait transférer au château de Caen.

On suspend les administrateurs de l'Eure et du Calvados; ils sont mandés à la barre. Le siège de l'administration de l'Eure est transféré à Vernon, et l'on décrète d'accusation tous les signataires des arrêtés ci-dessus.

On décrète pareillement d'accusation Buzot, Salles et Larivière, qui se sont retirés à Evreux.

Une lettre des représentans du peuple à l'armée de la Moselle, en date du 10 juin, fait part d'une victoire complète que les troupes de la république viennent de remporter sur les Autrichiens. Arlon est devenu le quartier-général. L'ennemi qui l'occupoit a fait sa retraite sur Luxembourg. Nous avons pris 8000 sacs de farines, et plusieurs meulles de foin.

Carra a suspendu à Blois le comité du salut public, Tallien son collègue le dénonce, on revoke sa commission, et on le rappelle.

Le ministre de la guerre transmet à la convention une lettre du général Verreuil, qui invoque la justice nationale en faveur d'un brave volontaire nommé Parent, qui à la déroute de l'armée commandée par le général Marsé, resta pour mort sur-le-champ de bataille, après avoir sauvé une pièce de canon et combattu continuellement à l'arrière garde pour s'assurer de la conservation de toute l'artillerie.

Ce citoyen a souffert des tourmens affreux de la part des révoltés, se trouve privé de plusieurs de ses membres et est hors d'état d'exercer son art qui est celui de l'horlogerie.

Renvoyé au comité de liquidation.

On fixe le nombre des exécuteurs de jugemens dans toute l'étendue de la république. On règle leur traitement.